



**LA ROCHE
SUR FORON**

N°DCM2025.04.09/13

Accusé de réception en préfecture
074-217402247-20250409-DCM20250409-13-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Séance du 9 avril 2025 à 18h30

Mairie, salle du Conseil Municipal, 3^{ème} étage

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de La Roche-sur-Foron

Secrétaire de séance : M. Thierry Alain BETHAZ

Rapporteur : M. Claude THABUIS

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, , Sylvie CHARNAUD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Nicole RANNARD, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Isabelle BELIN REGARD (Procuration à T. LOMBARD), Corinne FAVRE-ROCHEX (Procuration à S. BERGUERRE BUISSON), Jean-Michel REBET (Procuration à S. CHARNAUD), Taylor DEVOUASSOUX (Procuration à P. DUCIMETIERE), Marie FISCHER (Procuration à B. CHAMBOURDON)

Conseillers votants : trente-trois.

Objet : Budget primitif 2025 du parc des expositions

Les opérations comptables liées à la délégation de service public (DSP) du parc des expositions sont regroupées dans un budget annexe spécifique relevant de la nomenclature comptable M4 (Services Publics Industriels et Commerciaux – SPIC) et soumis à TVA.

Le budget 2025 du parc des expositions est voté après l'approbation du compte administratif. Il intègre la reprise du résultat de 2024.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 656 450.88€. Elles se composent de la taxe foncière pour 52 000€, des frais d'annonces de marchés publics (10 000€) et des charges d'intérêts liées à l'amortissement du prêt pour 4 783.28€, ainsi que du virement à la section d'investissement pour 589 667.60€

Les recettes de fonctionnement sont constituées par la refacturation de la taxe foncière et des frais d'annonces (62 000€), la reprise d'une partie du résultat de 2024 pour 454 450.88€. Figure également en recette 140 000€ de redevance DSP de la foire pour l'année 2025.

La section d'investissement comporte les travaux de rénovation du parc des expositions (mise aux normes – rénovation énergétique). Le coût total des travaux est de 14 298 989€ HT dont 1 437 149€ pris directement en charge par le délégataire, le solde inscrit au budget pour un montant de 12 861 840€ HT selon le plan de financement suivant :

Nature de la dépense	Montant de la dépense	Nature de la recette	Montant de la recette
Travaux de rénovation	12 861 840€	Subvention Région AURA	5 144 736€

		Subvention Département 74	5 144 736€
		Participation délégataire	2 102 368€
		Autofinancement commune	470 000€
Total dépenses	12 861 840€	Total recettes	12 861 840€

Accusé de réception en préfecture
074-217402247-20250409-DCM20250409-13-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception : 15/04/2025

Outre les travaux de rénovation du parc des expositions, la section d'investissement comporte en dépense le remboursement du capital de l'emprunt pour 134 690€ et en recette l'affectation du résultat (134 260.24€), le virement de la section de fonctionnement (589 667.60€) et 15 022.40€ correspondant à un emprunt pour équilibrer le budget 2025. Cet emprunt d'équilibre du budget ne sera ni souscrit, ni reporté en fin d'année.

Pour mémoire l'encours de la dette est composé d'un emprunt souscrit en 2021 pour financer la création de la nouvelle halle d'exposition. Cet emprunt de 2 040 000€ d'une durée de 15 ans (fin en 2035), au taux fixe de 0.32% génère une annuité de 139 507€. Au 1^{er} janvier 2025 le capital restant dû s'élève à 1 505 523.15€.

Section de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2025 :

- Section de fonctionnement équilibrée à 656 450.88€, dont virement à la section d'investissement 589 667.60€
- Section d'investissement équilibrée à 13 130 790.24€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 12 mars 2025,

Vu la commission des finances du 24 mars 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 du budget annexe du parc des expositions.

Le Maire de La Roche-sur-Foron
certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 15 avril 2025
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 9 avril 2025

Le Secrétaire de séance,
Thierry Alain BETHAZ

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

